



Faire appel lors d'une saisie attribution

Par **mathos**, le **11/04/2015** à **13:55**

J'ai perdu face à un huissier le 16/01/2015. Ils m'ont apporté l'acte avec la signification le 9 mars 2015. Mon avocat a fait appel le 1er avril, mais ils ont tout de même saisi mon compte le 7 avril, alors que je n'ai que les allocations CAF et 6 enfants à charge. Je suis donc interdit bancaire. Sont-ils dans leur droit ?

Par **domat**, le **11/04/2015** à **14:45**

Bonjour et merci pour des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **francesca**, le **24/04/2015** à **13:16**

Bonjour,

Je désirerais un renseignement. Je vous expose le cas.

En 2009, ma fille rend un appartement loué par une société immobilière, ont fait l'état des lieux et comme elle devait le loyer en cour, ils se sont arrangés avec la caution. Donc, pendant presque 5 ans et au début du mois, elle se rend compte qu'elle ne pouvait effectuer de retrait, elle appelle sa banque, et la surprise, on lui dit mais il y a une saisie attribution sur votre compte.

Elle n'a reçu aucun recommandé de la part de l'huissier, lui signifiant qu'une saisie allait être exécutée. Est-il dans son droit ?

Faut-il saisir le juge d'exécution, demander à l'huissier une photocopie du titre exécutoire et une copie du contrat avec la société à qui elle doit la créance ?

Je vous remercie de votre réponse.

CORDIALEMENT

Par **domat**, le **24/04/2015** à **14:28**

vbjr,

si un huissier a pu faire une saisie attribution sur le compte bancaire de votre fille, cela signifie qu'un créancier de votre fille a obtenu d'un tribunal un titre exécutoire condamnant votre fille à payer.

le principal avantage de la saisie attribution est l'effet de surprise.
l'information de la saisie attribution se fait dans les 8 jours qui suivent la saisie.
votre fille peut contester la saisie auprès du juge de l'exécution.
cdt

Par **francesca**, le **24/04/2015** à **17:04**

Je peux demander à l'huissier une photocopie de cet acte vu qu'il n'y a pas eu de signification de leur part.
Quelque part il est en tort .
Un courrier est parti en AR au Juge de L'Exécution en demandant la main levée sur le compte.
Je vous remercie de votre réponse.

Par **francesca**, le **24/04/2015** à **17:38**

Excusez moi de revenir sur un point , l'agence immobilière qui avait louer l'appartement a été racheter par une autre société et c'est cette société qui a fait la saisie 5 ans après.
Merci

Par **domat**, le **24/04/2015** à **18:00**

un titre exécutoire est valable 10 ans.

Par **francesca**, le **24/04/2015** à **18:16**

ok je vous remercie.
CDT

Par **francesca**, le **26/04/2015** à **17:00**

Bonjour,
dois je informer par courrier sa banque qu'elle a contester la saisie attribution auprès du Juge de l'Exécution .
Merci
Cdt

Par **domat**, le **26/04/2015** à **17:30**

bjr,
vous pouvez effectivement informer la banque que vous avez contesté la saisie attribution auprès du juge de l'exécution comme vous devez informer par LRAR l'huissier ayant pratiqué la saisie.
cdt

Par **francesca**, le **27/04/2015** à **16:57**

Bjr
Je ne sais pas qui est l'huissier qui a pratiqué la saisie.
Cdt

Par **domat**, le **27/04/2015** à **18:27**

l'huissier doit dans les 8 jours suivants vous notifier la saisie donc vous devez connaître l'huissier qui a pratiquer la saisie.

Par **francesca**, le **28/04/2015** à **10:44**

Bjr,
Non ma fille a appris la saisie attribution de la part de sa banque. Sinon aucun papier de la part d'un huissier. Merci
Cdt

Par **domat**, le **28/04/2015** à **11:25**

bjr,
selon l'article 58 al.1 du décret du 31 juillet 1992, l'absence de la dénonciation de la saisie au débiteur dans les 8 jours ayant suivi la saisie rend nulle la saisie.
votre fille doit donc demander à sa banque les coordonnées de l'huissier ayant demandé la saisie.
cdt

Par **francesca**, le **28/04/2015** à **11:39**

la saisie attribution à été effectué sur son compte le 03/04/2015 puisque CCP et livret A bloquer des sommes deçues, elle aurais dut recevoir la dénonciation a partir du 11/04/2015. Elle va contacte sa banque.
Désolé de toute mes questions. Merci

Cdt